

COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Le mardi 20 décembre deux mille vingt deux à 11H00, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué selon les dispositions de l'article 11 du règlement intérieur, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**, après la séance du 13 décembre 2022 durant laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	12	12
Quorum non exigé (art 11)		Sans objet
Total des voix (P16)		16
Majorité absolue		9

ETAIENT PRESENTS :

11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- MM. | **Guy ALBRAND**, délégué de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance
Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Serge CURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Philippe GINOUX, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
- Mme | **Sophie HOSTALERY**, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- MM. | **Yves PICARDA**, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté Territoriale du Sud Luberon
André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du département de Vaucluse disposant de 5 voix :

- Mme | **Noëlle TRINQUIER**

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- MM. | **Julien GOBERT**, SMAVD
Roland GIRAUD, délégué suppléant de la Commune de Villeneuve

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-20221220-DELIB_2022_

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Opérations de restauration écologiques

Installation de trois radeaux pour conforter les populations de Sternes pierregarin

La Sterne pierregarin est un oiseau migrateur, présent chaque année en Basse Durance entre avril et octobre. Cette espèce a été classée à enjeu fort dans le bilan du patrimoine de la Durance. Dans les années 1980, la population était estimée à une cinquantaine de couples, elle a connu un fort déclin, avec un nombre historiquement bas de seulement 26 couples recensés en 2018. Les effectifs se sont stabilisés, voire renforcés depuis, néanmoins il est fondamental de poursuivre les actions pouvant favoriser le succès de reproduction de cette espèce en Basse Durance. Le SMAVD a ainsi testé la mise en place de structure artificielle de type radeau, en 2017, sur l'ancienne gravière du Puy Ste Réparate, dans le cadre de l'aménagement global du secteur. Cette structure a prouvé son efficacité, depuis sa mise en place des couples reproducteurs y sont installés : en 2022, 5 couples de Sternes y ont niché avec 10-11 jeunes à l'envol.

Il est proposé d'installer trois nouveaux radeaux à Sternes sur des anciennes gravières de Basse Durance, entre 2023 et 2025. Chaque dispositif a un coût de 15 000 €HT installation comprise. Le montant de l'opération s'élève donc à 45 000 €HT avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total de l'opération € HT	Agence de l'Eau 50%	CD13 30%	Autofinancement 20%
45 000 € HT	22 500 €	13 500 €	9 000 €

Expérimentation pour la reconstitution des fonctionnalités des habitats aquatiques

Certaines des anciennes gravières duranciennes présentent des profils de berge peu favorables au développement de la biodiversité : pentes abruptes, profondeurs importantes (jusqu'à une dizaine de mètres), absence de connexion terrestre ou aquatique avec la Durance, végétation peu développée et diversifiée. Pour autant, en préalable à de possibles opérations de restauration, il est possible d'expérimenter leur potentiel en termes de fonctionnalités écologiques. Il est ainsi proposé de mettre en place, le long des berges d'une ancienne gravière de Basse Durance, une structure artificielle de type radeau, spécifiquement conçue pour favoriser le développement d'herbiers aquatiques (appelés macrophytes). Ces dispositifs, déjà testés avec

succès, notamment sur le lac de Serre-Ponçon par le SMADESEP ou encore dans des enceintes portuaires ou des canaux en traversée urbaine, permettent de recréer localement des habitats favorables à de nombreuses espèces de flore et de faune (insectes, amphibiens, poissons).

Il s'agit d'une structure artificielle flottante, constituée de deux faces :

- la partie immergée du dispositif est composée de nasses ou structures de type « biohut », qui recréent des habitats favorables à la faune piscicole ;
- la partie supérieure, est végétalisée, pour offrir des lieux de vie et de reproduction aux insectes et aux amphibiens. Par ailleurs, le système racinaire des plantes qui se développe sur le radeau favorise également l'installation de frayères de poissons.

Les sites pressentis pour l'installation du dispositif sont les anciennes gravières de Mallemort ou Plan d'Orgon.

La réalisation et l'installation du dispositif est prévue au printemps 2023. Le coût de l'opération est de 65 000 €HT, il comprend la construction du dispositif, d'environ 50 m², son installation (ancrage dans le fond de la gravière) et le suivi de son efficacité pendant 1 an : suivi du peuplement de poissons et de la faune invertébrée.

Montant total de l'opération € HT	Agence de l'Eau 50%	CD13 30%	Autofinancement 20%
65 000 € HT	32 500 €	19 500 €	13 000 €

Restauration des continuités boisées, révision budgétaire

Le SMAVD a lancé des opérations de plantations d'arbres sur 3 sites de Basse Durance, Plan d'Orgon, Cheval-Blanc et Meyrargues (délibération du comité syndical n° 2021-21 du 30 mars 2021). Ce projet bénéficie du financement de la Région Sud via l'appel à projet « Plantations d'arbres en bord de cours d'eau ».

Les premières investigations de terrain réalisées à l'été 2021 ont pointé la nécessité de procéder à une préparation des sols, en préalable aux plantations, sur le site de Meyrargues et plus ponctuellement sur le site de Cheval-Blanc. Ces travaux de préparation de sol, n'avaient pas été chiffrés dans l'estimation budgétaire initial. Le cadre de l'appel à projet de la Région Sud ne permet pas d'amender le budget initial. En revanche, le Conseil Départemental 13, a proposé de contribuer au projet pour permettre sa mise en œuvre dans les meilleures conditions possibles. Les opérations de préparation de sol et de plantation débuteront au printemps 2023 et s'échelonneront jusqu'en 2024.

Le montant initial de l'opération était de 135 000 €TTC avec le plan de financement suivant :

	Meyrargues	Plan d'Orgon	Cheval Blanc
Total HT	43 500 €	43 500 €	25 500 €
Total TTC	52 200 €	52 200 €	30 600 €
Aide Région Sud	30 450 €	30 450 €	15 400 €
Aide CD84 (sous forme d'aide en nature : fourniture de plants)	0 €	0 €	5 000 €
Reste à charge SMAVD	21 750 €	21 750 €	10 200 €

Le montant prévisionnel de l'opération y compris les travaux de préparation à 168 000 € TTC avec le plan de financement suivant :

	Bouches-du-Rhône		Vaucluse
	Meyrargues	Plan d'Orgon	Cheval Blanc
Total HT	62 000 €	43 500 €	34 500 €
Total TTC	74 400 €	52 200 €	41 400 €
Aide Région Sud	30 450 €	30 450 €	15 400 €
Aide CD84 (sous forme d'aide en nature : fourniture de plants)	0 €	0 €	5 000 €
Aide CD13	22 320 €	0 €	0 €
Reste à charge SMAVD	21 750 €	21 750 €	21 000 €

Le Comité Syndical est invité à approuver les projets tels que présentés et à autoriser le Président à les mettre en œuvre.

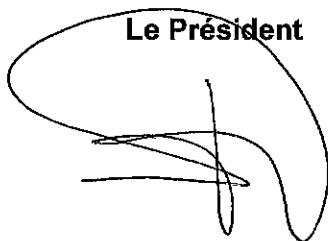
**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les projets actualisés tels que présentés,

AUTORISE le Président à les mettre en œuvre, à prendre tout acte et à solliciter toutes les aides dans ce cadre.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 22 DEC. 2022

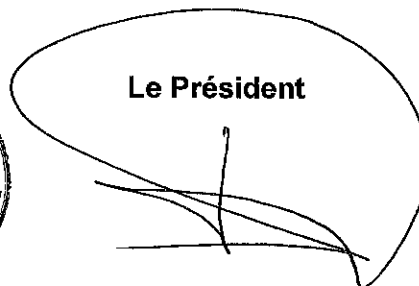
Le Président



Yves WIGT



Le Président



Yves WIGT

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2584 023 04-20221220-DELIB_2022_